

Administration des douanes du Costa Rica
1er février 2021

Parmi les mesures préconisées dans la Résolution de l'OMD sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale quelles sont celles qui sont appliquées par votre Administration des douanes ? Veuillez fournir des informations détaillées sur la mise en œuvre.

Les mesures mises en oeuvre pour l'importation des vaccins et décrite dans la Résolution sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et de vaccins revêtant une importance cruciale" sont les suivantes: 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10 et 11.

Bien que la Douane du Costa Rica priorise l'importation des vaccins et coordonne les efforts au préalable pour que les vaccins soient transportés immédiatement vers leur destination, la Douane apporte son soutien et travaille avec les entités sanitaires pour s'assurer que l'importation des vaccins soit gérée de manière agile.

Mesure 3 : "Prévoir des procédures spéciales pour les acteurs agréés/reconnus de la chaîne logistique, y compris les producteurs de vaccins contre la COVID-19". Ceci a été partiellement mis en oeuvre car cela fait longtemps que le Costa Rica met en oeuvre des procédures pour le traitement des envois de secours, et l'importation de biens d'urgence tels que les vaccins; elle a établi des contacts avec plusieurs entités gouvernementales et la coordination a lieu au préalable.

Mesure 4: "Appliquer un contrôle fondé sur les risques et effectuer des vérifications sur les envois déclarés en tant que médicaments et vaccins uniquement dans des circonstances exceptionnelles et uniquement à un moment approprié et dans des installations appropriées." Ceci a été partiellement mis en oeuvre car le Costa Rica accorde une mainlevée rapide dans le cadre des vaccins importés via la préparation de rapports administratifs sans autre formalité, dès lors, il n'est pas nécessaire d'avoir des contrôles fondés sur les risques.

Pour ce qui est de la mesure 11: "Veiller à ce que le personnel des douanes soit en mesure de traiter des produits spécialisés thermosensibles, y compris ceux impliquant l'utilisation de marchandises dangereuses (neige carbonique) dans leur transport", il convient de clarifier que la manipulation et la logistique liées aux vaccins sont de la responsabilité des autorités sanitaires, et l'Administration des douanes joue un rôle de facilitateur.

Des informations concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 et les biens et équipements utilisés pour leur expédition et leur transport ont-elles été communiquées au public, par exemple sur le site Web de l'Administration des douanes ? Si oui, veuillez préciser l'URL. Si aucune information n'a été rendue publique, les renseignements pertinents ont-ils été communiqués aux parties prenantes de la chaîne logistique – fabricants, exportateurs, importateurs, fournisseurs de services logistiques, etc. ?, etc.?

Aucune information à ce sujet.

Des orientations spécifiques ont-elles été communiquées aux douaniers de première ligne concernant le dédouanement des vaccins contre la COVID-19 à l'exportation, à l'importation ou en transit, ainsi que sur les biens et équipements utilisés pour l'envoi et le transport de ces vaccins ? Si oui, veuillez indiquer la manière dont ces orientations ont été diffusées.

Le Gouvernement du Costa Rica a déjà adopté des mesures pour le traitement des envois de secours et l'importation de biens d'urgence tels que les vaccins, et a établi des contacts avec les différentes entités gouvernementales et la coordination a lieu avant l'envoi des vaccins contre la COVID-19, assurant ainsi un traitement agile et en temps opportun.

L'envoi et le transport de vaccins vers l'endroit où ils seront entreposés se fait immédiatement à l'arrivée des marchandises (vaccins contre la COVID) et avec la Sécurité nationale.

Une formation a-t-elle été impartie au personnel de l'Administration des douanes en amont des efforts de distribution des vaccins contre la COVID-19, par exemple sur la manipulation et le traitement de produits thermosensibles et soumis à des contraintes de temps, sur la manipulation de produits dangereux (par exemple, la neige carbonique), sur l'identification des vaccins contre la COVID-19 dans les documents d'importation ou d'exportation ?

La manipulation et la logistique liées aux marchandises (vaccins contre la COVID) sont réalisées par les autorités sanitaires; la Douane joue un rôle de facilitateur.

Quel a été le mode de transport utilisé à l'entrée/à la sortie du pays pour l'exportation ou l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

Les vaccins sont acheminés par voie aérienne.

Quels sont les documents exigés pour l'exportation de vaccins contre la COVID-19 depuis votre pays ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19)

Aucune exportation n'a été réalisée.

Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'exportation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ? (S'applique aux Membres exportant des vaccins contre la COVID-19).

Aucune exportation n'a été réalisée.

Existe-t-il un échange d'informations ou de données entre les autorités douanières du pays d'exportation et du pays d'importation ? Quels sont les types d'informations échangées ? Comment l'échange d'informations s'organise-t-il et comment est-il réglementé ?

L'échange d'informations sur l'importation des vaccins contre la COVID est réalisé par les autorités sanitaires et les fournisseurs étrangers et les entités responsables de la logistique. Les autorités sanitaires coordonnent la documentation avec le Bureau des douanes avant

l'arrivée des vaccins dans le pays dans le but de faciliter le dédouanement grâce à une procédure accélérée.

La procédure du transit douanier a-t-elle été utilisée pour importer les vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ? Si oui, pourquoi et quelle a été la logique suivie ?

La procédure de transit douanier n'a pas été utilisée, les vaccins ayant été retirés directement de l'aéronef par les autorités sanitaires.

Votre Administration applique-t-elle des techniques de gestion des risques concernant le mouvement transfrontalier des vaccins contre la COVID-19 ?

La Direction générale des douanes met en oeuvre des mesures visant la sortie et la gestion immédiates des vaccins, après avoir obtenu les documents administratifs.

Quels sont les documents exigés pour l'importation de vaccins contre la COVID-19 dans votre pays ?

Documents pour l'importation des vaccins: B/L ou connaissance; facture, permis sanitaires établis par le Ministère de la santé.

Quelles sont les autorités nationales responsables de la vérification et du dédouanement des envois de vaccins contre la COVID-19 à l'importation ? Comment s'organise la coopération entre ces autorités ?

Au Costa Rica, les autorités responsables de la lutte contre la COVID-19 sont le Ministère de la santé et le Fonds de sécurité sociale du Costa Rica en coordination avec la Commission pour les urgences nationales (CNE). La coopération est très importante, rapide et dans les délais, tous les cadres supérieurs se sont coordonnés au niveau des différentes institutions gouvernementales.

Pour autant que ces informations soient disponibles, quel a été le temps nécessaire pour la mainlevée des envois de vaccins contre la COVID-19 importés dans votre pays ?

La mainlevée des vaccins contre la COVID-19 est accordée immédiatement à l'arrivée des vaccins à l'aéroport.

Votre gouvernement a-t-il envisagé une franchise de droits et taxes pour l'importation des vaccins contre la COVID-19 ?

Au Costa Rica, les vaccins sont exonérés de droits par la loi

Veillez indiquer toute autre information que vous souhaiteriez partager.

Rien à ajouter.